

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 13 octobre 2014 portant nomination à la Commission nationale de recensement et de dépouillement des votes pour les élections des représentants des communes au conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale

NOR : INTB1423322A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au Centre national de la fonction publique territoriale, notamment l'article 5;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2014 fixant les modalités d'organisation des élections aux conseils d'orientation placés auprès des délégués interdépartementaux ou régionaux du Centre national de la fonction publique territoriale et fixant les modalités d'organisation des élections au conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale, notamment l'article 16,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission nationale mentionnée à l'article 5 du décret du 5 octobre 1987 et à l'article 16 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2014 susvisés, à laquelle participe le directeur général des collectivités locales ou son représentant :

En qualité de président

M. Arnaud TEYSSIER, inspecteur général de l'administration, membre titulaire.

Mme Sylvie ESCANDE-VILBOIS, inspectrice générale de l'administration, membre suppléant.

En qualité de représentant des communes

M. Jean-François PEUMERY, maire de Rocquencourt (78), membre titulaire.

M. Didier VAILLANT, président de la communauté d'agglomération Val de France, conseiller municipal de Villiers-le-Bel (95), membre suppléant.

Article 2

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 octobre 2014.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
S. MORVAN